Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 029-212900237-20260429-DEL_CCAS_5_2-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNE DE CARANTEC

REGISTRE DES DELIBERATIONS
CCAS

Le vingt-neuf avril deux mil vingt-six à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CCAS s'est réuni à la Mairie de Carantec, sous la présidence de Alban LE ROUX
Date de la convocation : 14 avril 2026
Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 15
Etaient présents : Alban **LE ROUX,** Alain **DUIGOU**, Caroline **DANIEL**, Nicole **SEGALEN-HAMON**, Christophe **REBUFFAUD**, Sandrine **VAUDORÉ**, Camille **JACQ** , Corinne **GRINCOURT**, Xavier **DANGUY des DESERTS**, Michel **DANIEL**, Marc **GIRARD**, Maurice **BODENAN**, Claudie **TANGUY**, Christophe **DESCHARD**, Eliane **de ROUGÉ**
Avaient donné procuration : Pascale **BALCH** a donné procuration à Nicole SEGALEN-HAMON, Céline **PAUCHET** a donné procuration à Christophe **DESCHARD**
Excusée : //
Secrétaire de séance : Caroline **DANIEL**
Assistaient également à la séance : Julie **TOULLEC**, directrice de l'EHPAD de Kerlizou et Estelle **FOURÉ**, en charge de l'administratif du service social

OBJET : délégation au président et la vice-présidente du CCAS

Monsieur Alban LE ROUX informe que le conseil d'administration peut déléguer au président et à la vice-présidente, pour la durée du mandat, la compétence pour attribuer des aides.

Il propose au Conseil d'Administration de déléguer, au président et à la vice-présidente, le pouvoir d'accorder des aides jusqu'à un montant de 150 €. Il précise qu'à chaque conseil d'administration, il sera rendu compte des aides attribuées dans ce cadre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil d'Administration donne son accord pour déléguer au président et à la vice-présidente le pouvoir d'accorder des aides dont le montant ne peut être supérieur à 150 €.

Extrait conforme au registre,
Le Président,
Alban LE ROUX